



## Bulletin trimestriel d'information

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2026 ▶ N° 149

Valable du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2026

Chers Associés,

La lente reprise en cours sur les marchés immobiliers européens a été à nouveau perturbée par le conflit survenu au Moyen-Orient le 28 février dernier, et toutes ses conséquences géopolitiques et économiques. La forte appréciation du prix du pétrole a ravivé les craintes d'un retour de l'inflation, engendrant une hausse des taux d'intérêts et accentuant la volatilité sur les marchés financiers. Dans ce contexte, les investisseurs privilégient une approche prudente dans leur politique d'investissement en général, et immobilière en particulier. Néanmoins, la stabilité relative de l'Europe, confirmée face à ces tensions, demeure un facteur attractif qui devrait soutenir les marchés immobiliers européens à moyen terme et par conséquent, votre SCPI.

Les travaux de valorisation des actifs immobiliers de votre SCPI IMMORENTE réalisés à la fin de l'exercice écoulé, ont fait ressortir une hausse + 1,6 % soulignant ainsi la bonne résilience du patrimoine dans un contexte de marché chahuté, et ont permis de confirmer le maintien du prix de souscription de la part à 340 €.

Votre SCPI continue de tirer parti des opportunités d'investissement avec plus de 55,2 M€ engagés depuis le début de l'année au travers de 4 acquisitions portant sur une diversité d'actifs de qualité pour un taux de rendement moyen immédiat de 6,8 %<sup>(1)</sup>. IMMORENTE a notamment investi près de 17,8 M€ en prenant une participation dans un centre commercial situé à Albacete, en Espagne. Cette première acquisition dans la péninsule ibérique permet de poursuivre la diversification géographique de votre SCPI.

Au cours du premier trimestre, votre Société de Gestion s'est montrée active avec 41 relocations ou renouvellements portant sur 26 346 m<sup>2</sup>. Le taux d'occupation du trimestre ressort à 91,21 %, stable par rapport au trimestre précédent. Parmi les principales transactions, il convient de souligner les deux relocations de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sur l'actif Collines de l'Arche, situé à La Défense (92), destinées à l'installation de deux établissements d'enseignement supérieur. Les baux prendront effet à la livraison des travaux de transformation des surfaces bureaux en salles de classe.

En parallèle, IMMORENTE poursuit sa politique d'arbitrage et a réalisé 5 cessions pour un volume total d'environ 9,0 M€. Les ventes du trimestre avaient principalement pour objectif de recentrer le patrimoine sur des actifs pérennes visant à améliorer la qualité intrinsèque du portefeuille. La dynamique d'arbitrage devrait s'accélérer au cours des prochains trimestres et permettre également de générer des plus-values distribuables.

**Ces performances permettent d'envisager une fourchette prévisionnelle<sup>(2)</sup> de dividende annuel entre 15,50 € et 16,50 € par part ayant pleine jouissance au titre de l'exercice 2026. L'acompte de dividende du premier trimestre s'établit à 3,51 € par part ayant pleine jouissance.**

Nous vous remercions de votre confiance.

**La Société de Gestion.**

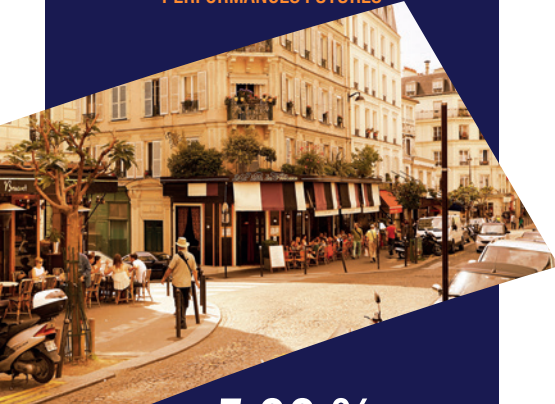
<sup>(1)</sup> Taux de rendement initial acte en main, qui ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

<sup>(2)</sup> Cette distribution prévisionnelle est arrêtée par la Société de Gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

<sup>(3)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende brut intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI pour le compte des associés à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

<sup>(4)</sup> La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

LES PRÉVISIONS DE PERFORMANCE OU LES PERFORMANCES PASSÉES NE CONSTITUENT PAS UN INDICATEUR FIABLE QUANT AUX PERFORMANCES FUTURES



**+ 5,00 %**

TAUX DE DISTRIBUTION 2025<sup>(3)</sup>

**+ 5,00 %**

PERFORMANCE GLOBALE 2025<sup>(4)</sup>

**+ 9,33 %**

TAUX DE RENDEMENT INTERNE DEPUIS L'ORIGINE  
AU 31 DÉCEMBRE 2025

**91,21 %**

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER  
DU TRIMESTRE

**4 391 M€**

CAPITALISATION  
AU 31 MARS 2026

**994**

NOMBRE D'IMMEUBLES  
AU 31 MARS 2026

**50 244**

NOMBRE D'ASSOCIÉS  
AU 31 MARS 2026

**ÉCHELLE DE RISQUE**

< Risque faible Risque élevé >

1 2 3 4 5 6 7

### Prendre des risques pourquoi pas, mais bien les connaître c'est mieux !

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est généralement de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du portefeuille du fonds. Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente un risque de perte en capital. Les SCPI sont des produits complexes et pouvant présenter un risque d'illiquidité. La revente des parts n'est pas aussi rapide et facile que pour d'autres placements financiers comme les actions ou les obligations. Si les demandes de retraits sont supérieures aux nouvelles souscriptions, alors on observe une illiquidité de la SCPI sur le marché des parts. Dans ce cas, l'associé qui voudrait vendre ses parts peut être soumis à un délai de sortie d'une durée indéterminée puisqu'il n'existe pas suffisamment de souscripteurs. Les SCPI s'adressent à des investisseurs à la recherche de diversification et de performances, conscients des risques liés à cette classe d'actifs qui impose un placement à long terme. Il convient de ne pas investir une part trop importante de son patrimoine à cette classe d'actifs. Il s'agit d'un actif de diversification. Le détail des risques est décrit dans le Document d'Informations Clés (DIC) et la Note d'information de la SCPI. Ces documents, ainsi que les statuts de la SCPI, sont librement accessibles sur demande ou sur le site de Sofidy <https://www.sofidy.com/>.



# Le patrimoine d'Immorente

À RETENIR  
AU 31 MARS 2026

4 152 M€  
VALEUR DE PATRIMOINE  
D'IMMORENTE

994  
IMMEUBLES REPRÉSENTANT  
3 261 UNITÉS LOCATIVES

## Diversifier pour mieux épargner

IMMORENTE attache une grande importance à la diversification du patrimoine et à la mutualisation des risques. Depuis plus de 30 ans, votre SCPI investit dans un patrimoine diversifié et mutualisé, dans les principales typologies d'immobilier locatif en France, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, en Italie et désormais en Espagne : murs de commerce, de bureaux, d'hôtellerie, d'habitation, de logistique, de locaux d'activités, de loisirs et de santé, en privilégiant la qualité des emplacements dans les principales métropoles européennes.

## Où se situe le patrimoine de ma SCPI ?

En valeur au 31 mars 2026

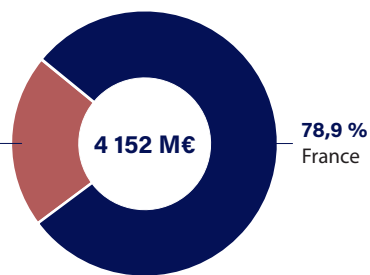
### France :

Métropoles françaises 32,3 %  
Grand Paris 23,9 %  
Paris Centre 22,7 %

### Étranger :

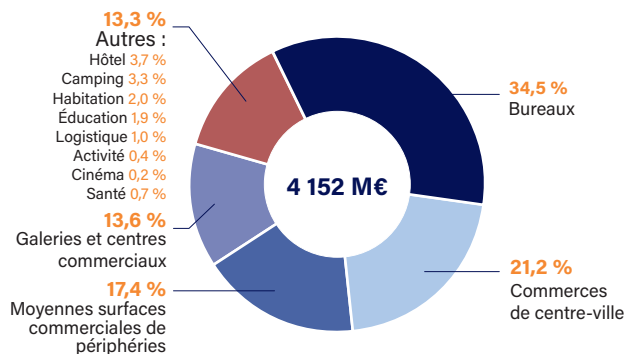
Pays-Bas 8,3 %  
Allemagne 4,1 %  
Royaume-Uni 3,2 %  
Belgique 2,9 %  
Italie 1,1 %  
Irlande 0,6 %  
Espagne 0,4 %  
Reste de l'Europe 0,5 %

21,1 %  
Étranger



## Sur quelles typologies ?

En valeur au 31 mars 2026



## Point sur l'endettement au 31 mars 2026



19,1 %

% dette / valeur  
du patrimoine

792 M€

Dettes bancaires



2,83 %

Taux moyen des emprunts

98,4 %

Taux fixe

1,6 %

Taux variable



4 ans et 3 mois

Maturité moyenne de la dette,  
dont 52 % amortissable



# Les investissements du trimestre

## Notre stratégie de l'emplacement, la clé de tout investissement réussi en immobilier.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, votre SCPI a procédé à l'acquisition de quatre actifs situés en Espagne et en France **pour un montant total de 55,2 M€<sup>(2)</sup> et un taux de rendement moyen de 6,8%<sup>(\*)</sup>** :

- Une participation, à hauteur de 33 % au côté de deux autres fonds gérés par Sofidy, dans un **centre commercial** en partie à ciel ouvert, à Albacete, au sud-est de l'**Espagne**. Ouvert en 2004, l'actif comprend 57 unités occupées par des enseignes internationales (MediaMarkt, Alcampo, Klabi, Tedi...). Il bénéficie d'un taux d'occupation élevé (98,3 %) et d'un très bon historique locatif sur plus de 20 ans ;
- Un actif de 2 160 m<sup>2</sup>, situé à **Aix-en-Provence (13)**, avec un projet de transformation en 4 unités de **coliving seniors**. Les travaux de transformation dureront 16 mois et un BEFA d'une durée ferme de 12 ans a déjà été signé avec l'opérateur Senioryta, un spécialiste du secteur ;
- Le **camping** 2 étoiles "Plage et Bord de Mer" situé à **Vendres (34)** dans le cadre d'un sale & leaseback avec Homair Vacances. L'objectif de l'exploitant étant de monter en gamme en obtenant 2 étoiles supplémentaires qui génèrera de la création de valeur immobilière ;
- **Une résidence de coliving** de 243 m<sup>2</sup> située à **Cachan (94)**, à proximité immédiate du RER, dans le cadre d'un partenariat avec l'opérateur Colive. Un bail ferme de 12 ans a été signé avec l'opérateur pour l'exploitation des 11 chambres.

Type	Adresse	Locataire/Activités	Surface <sup>(1)</sup>	Prix d'acquisition frais inclus <sup>(2)</sup>	Date d'acquisition
Coliving	Aix-en-Provence (13) - av. Paul Cézanne	Senioryta	2 160 m <sup>2</sup>	11 503 810 € <sup>(2)</sup>	22/01/2026
Camping	Vendres (34) - "Plage et Bord de Mer"	Homair Vacances	665 emplacements	24 558 205 € <sup>(2)</sup>	23/02/2026
Centre commercial	Albacete (Espagne) - Imaginalia	Multi	14 847 m <sup>2</sup>	17 837 041 €	26/03/2026
Coliving	Cachan (94) - 6 av. Jean Jaurès	Colive	249 m <sup>2</sup>	1 333 424 € <sup>(2)</sup>	31/03/2026
<b>Total</b>			<b>17 256 m<sup>2</sup></b>	<b>55 232 480 €</b>	

(1) En quote-part IMMORENTE,

(2) Intégrant une partie des travaux payée à l'acquisition

Au 31 mars 2026, votre SCPI est engagée dans de nouvelles acquisitions pour un montant total de **25,0 M€**.

À RETENIR

55,2 M€

MONTANT INVESTI SUR LE TRIMESTRE (FRAIS INCLUS)

4

NOMBRE D'ACQUISITIONS SUR LE TRIMESTRE

17 256 m<sup>2</sup>

SURFACE ACQUISE SUR LE TRIMESTRE

25,0 M€

PROJETS D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS AU 31/03/2026

(\*) La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.



Albacete (Espagne) - Centre Commercial Imaginalia



Vendres (34) - Camping "Plage et Bord de Mer"

## Les arbitrages du trimestre

Certains actifs immobiliers dont le travail de revalorisation a été maximisé par la Société de Gestion ou ne répondant plus aux critères d'investissements actuels de votre SCPI ont été vendus afin de générer des plus-values et/ou de réinvestir le produit des ventes vers des actifs aux fondamentaux davantage alignés avec la stratégie d'investissement.

Les arbitrages du trimestre, portant sur 5 actifs, se sont élevés à 9,0 M€ net vendeur reflétant des prix de vente supérieurs en moyenne de +1,5 % par rapport aux valeurs d'expertises. Ils ont généré une plus-value nette de fiscalité de 0,8 M€. Au 31 mars 2026, la SCPI est par ailleurs engagée dans des promesses de vente pour un montant de 4,7 M€.

### Les arbitrages depuis le début de l'année :

5  
Actifs vendus

9,0 M€  
Prix de vente total

8,9 M€  
Valeur d'expertise au 31/12/2025

+1,5 %  
Prix de vente vs. Valeur d'expertise

0,8 M€  
Plus-values totales (nettes de fiscalité)

4,7 M€  
Projets de cession engagés au 31/03/2026

# Une gestion attentive, au service de votre épargne

## Gestion locative

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'année 2026 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026	Nombre	Surface	Loyers annuels précédents	Loyers annuels obtenus
Renouvellements de baux	9	4 568 m <sup>2</sup>	1 165 871 €	898 524 €
Relocations	29	20 972 m <sup>2</sup>	3 070 785 €	3 231 378 €
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>25 541 m<sup>2</sup></b>	<b>4 236 656 €</b>	<b>4 129 902 €</b>
Locations	3	805 m <sup>2</sup>	-	338 762 €

La dynamique locative de votre SCPI est illustrée par 41 actes de gestion réalisés depuis le début de l'année, concernant 26 346 m<sup>2</sup>. Les relocations et les renouvellements font ressortir des loyers en baisse limitée de -2,5 % à périmètre constant (réalignement sur des valeurs locatives de marché après des années d'inflation et donc possibilité de sécuriser des flux locatifs sur des durées fermes). Par ailleurs, certaines relocations à la baisse peuvent concerner des locaux vacants depuis longtemps et situés dans des environnements commerciaux qui ont perdu en attractivité, mais qui impacteront positivement le résultat de votre SCPI.

## Principales relocations et renouvellements du trimestre

### Puteaux (92) - Collines de l'Arche

Relocation de deux anciens plateaux de bureaux de 1 131 m<sup>2</sup> et 1 292 m<sup>2</sup> à des établissements d'enseignement supérieur pour un loyer total de 1 119 K€, soit une hausse de +13,7 % par rapport au loyer précédent. Elles font suite à des travaux de transformation des surfaces qui prendront fin au troisième trimestre.

### Capelle Aan Den Ijseel (Pays-Bas) - Lylantse Baan :

Relocation d'une moyenne surface de périphérie de 9 330 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 300 K€ à une enseigne spécialisée dans la petite enfance, soit une hausse de +3,3 % par rapport au loyer précédent.

### Bordeaux (33) - Rue de Grassi :

Relocation d'un commerce de centre-ville d'une surface de 737 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel de 250 K€ à une enseigne de prêt-à-porter internationale, soit une hausse de +79,5 % par rapport au loyer précédent.

### Toulouse (31) - Rue Saint-Rome :

Relocation d'un commerce de centre-ville de 979 m<sup>2</sup> à une enseigne de vente de jouets pour un loyer de 215 K€, représentant une hausse de +38,6 % par rapport au loyer précédent.

### Nîmes (30) - Rue du Père Brottier :

Relocation d'une moyenne surface de périphérie de 1 525 m<sup>2</sup> pour un montant de 210 K€ à une enseigne de grande distribution, soit une hausse de +1,6 % par rapport au loyer précédent.

### Leeuwarden (Pays-Bas) - Nieuwestad :

Renouvellement du bail d'un commerce de pied d'immeuble de 651 m<sup>2</sup> pour un loyer de 208 K€, à un loyer équivalent au loyer précédent.

### Paris (75) - Avenue Daumesnil :

Relocation d'une surface de bureaux de 355 m<sup>2</sup> pour un loyer de 181 K€, soit une baisse de -8,9 % par rapport au loyer précédent.

### Paris (75) - Rue Beaubourg

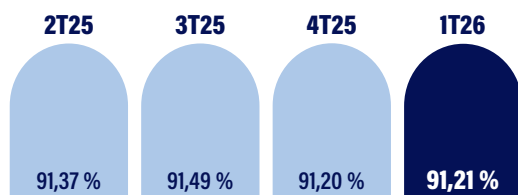
Renouvellement du bail d'un commerce de pied d'immeuble de 909 m<sup>2</sup> loué à un supermarché de quartier pour un loyer de 175 K€, soit une baisse de -23,5 % par rapport au loyer précédent.

## Principales libérations du trimestre

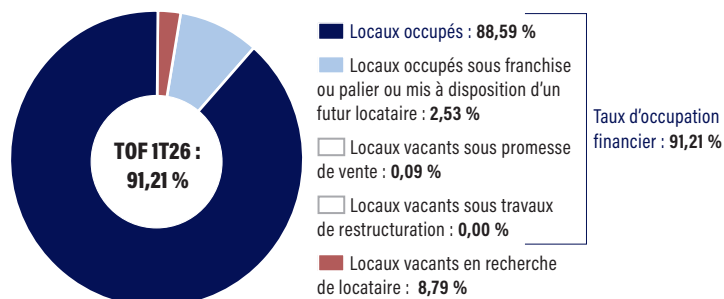
Les principales libérations du trimestre concernent deux surfaces de commerces, une de 2 203 m<sup>2</sup> situés à Perpignan, représentant un loyer annuel de 181 K€, ainsi que 896 m<sup>2</sup> situés à Bourg-en-Bresse et représentant un loyer annuel de 141 K€. Les équipes de gestion travaillent activement afin de relouer ces surfaces.

## Taux d'occupation

Le taux d'occupation financier\* moyen du premier trimestre 2026 s'établit à 91,21 %, stable par rapport au trimestre précédent.



Au 31 mars 2026, la vacance est répartie sur 511 unités locatives.



**64 M€**  
**DE LOYERS ENCAISSÉS**  
AU PREMIER TRIMESTRE 2026

\* Conformément à la note méthodologique de l'ASPIM sur les indicateurs de performance des SCPI, le taux d'occupation financier est déterminé comme le rapport entre le montant des loyers facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

# La performance financière de ma SCPI

Les prévisions de performances ou les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures.

## Distribution de l'exercice

### Acompte du trimestre



Acompte trimestriel versé fin avril pour une part de pleine jouissance, soit 3,47 € après prélèvements pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France n'ayant pas transmis de demande de dispense.

En € par part	Rappel 2025	Prévision 2026
1 <sup>er</sup> trimestre	3,51 €	3,51 €
2 <sup>e</sup> trimestre	3,51 €	-
3 <sup>e</sup> trimestre	3,51 €	-
4 <sup>e</sup> trimestre	3,51 €	-
Dividende ordinaire	14,04 €	-
Dividende exceptionnel au titre des plus-values	1,32 €	-
Distribution de prime d'émission	0,98 €	-
Dividende annuel	16,34 €	Entre 15,50 € et 16,50 €

La Société de Gestion indique une fourchette prévisionnelle de dividende annuel 2026 **entre 15,50 € et 16,50 € par part**. Cette fourchette sera ajustée au cours des prochains trimestres.

Cette fourchette de dividende annuel est non garantie. Il s'agit de prévisions basées sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, qui ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

## Rappel de la distribution

### Taux de distribution 2025 :



Votre SCPI a généré en 2025 un taux de distribution de 5,00 % brut de fiscalité<sup>(1)</sup> et de 4,81 % net de fiscalité<sup>(2)</sup>.

### Performance globale 2025 :



La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

## Tout ce qu'il faut savoir sur... La valeur de part

### Valeur de référence des parts

(par part) au 31/12/2025

266,94 €

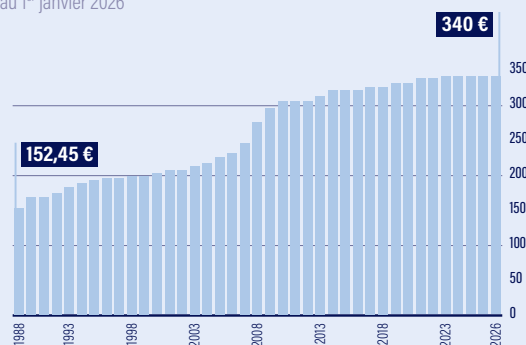
Valeur de réalisation

321,03 €

Valeur de reconstitution

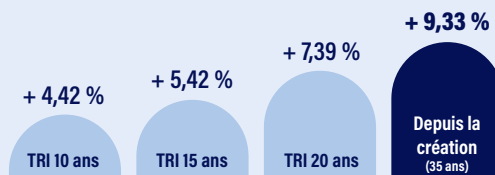
### Historique du prix de souscription

au 1<sup>er</sup> janvier 2026



## Performances à long terme de ma SCPI

au 31 décembre 2025



Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant, en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre). Le TRI permet d'évaluer la performance passée du placement financier en SCPI.

<sup>(1)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

<sup>(2)</sup> Dividende au titre de l'année N, avant prélèvement obligatoire et après autre fiscalité immobilière, payée par la SCPI, rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier N.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

▼ DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS

**1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois**

suivant la souscription et son règlement à la SCPI jusqu'à la plus proche des deux dates : le 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée.

**340 €**

**PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART D'IMMOYENTE** pour tout nouvel associé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**306 €**

**PRIX DE RETRAIT DE LA PART D'IMMOYENTE** Ce prix correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE :

▼ **12 055 720 €**  
MONTANT COLLECTÉ

**10 850 148 €**  
MONTANT RETIRÉ

**4 391 494 060 €**  
CAPITALISATION  
AU 31/03/2026

**1 963 256 168 €**  
CAPITAL NOMINAL  
AU 31/03/2026  
(VS 1 963 256 168 €  
AU 31/12/2025)

**12 916 159**  
NOMBRE DE PARTS  
AU 31/03/2026

**35 458**  
PARTS NOUVELLES  
SOUSCRITES

**35 458**  
PARTS RETIRÉES

**181 973**  
PARTS EN ATTENTE  
AU 31/03/2026

# Caractéristiques de la SCPI

Classification :	SCPI Diversifiée à capital variable
Date de création (immatriculation RCS) :	1988
Profil de risque :	3/7
Durée de la détention recommandée :	8 ans
Évaluateur Immobilier :	Cushman & Wakefield
Dépositaire :	CACEIS Bank France
Commissaire aux Comptes :	KPMG Audit
Responsable de l'information :	Monsieur Jean-Marc Peter

## À noter !

L'Assemblée Générale annuelle d'IMMORENTE se tiendra le 4 juin 2026 à 10h au 83 avenue Marceau à Paris 16<sup>ème</sup> (centre de conférence L'Apostrophe). Les Associés recevront en temps utile l'ensemble des documents et rapports correspondants et auront la possibilité de voter par correspondance ou donner pouvoir en ligne ou par voie postale en fonction de leurs préférences avant la date limite (la veille de l'AG avant 12h00).

BT-IR-04/2026-FF-2-2985



Stadshart - Zoetermeer (Pays-Bas)  
Toutes les photographies présentes dans le document concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, mais ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

## La politique de souscription et de retraits

### Minimum de souscription

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 1 part.

### Date d'entrée en jouissance des parts

Nous vous informons que le délai de jouissance de votre SCPI est temporairement raccourci, depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée, au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'enregistrement de la souscription.

### Modalités de sortie

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Le règlement de l'associé qui se retire a lieu dans un délai de maximum trente (30) jours, après la fin du mois au cours duquel le retrait est enregistré, contre remise des certificats correspondants.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

### Frais de mutation de parts

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par cessionnaire, donataire ou ayant-droit quel que soit le nombre de parts cédées.

### Autres informations

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à la Société de Gestion des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE publiées par la Société de Gestion ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet de SOFIDY en vous connectant sur [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com). Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'information clé et à la note d'information, avant de prendre toute décision finale d'investissement.